

Définir le statut final du Kosovo<sup>1</sup> implique de résoudre le conflit irréductible entre deux principes légitimes : d'un côté, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'État garanti par l'Acte final d'Helsinki (1<sup>er</sup> août 1975) ; de l'autre, le droit à l'autodétermination et à la libre disposition d'une communauté minoritaire assuré par la Charte des Nations unies (26 juin 1945). À mesure qu'elle se reconnaît le droit de s'ingérer et suspendre temporairement la souveraineté d'un État<sup>2</sup>, la communauté internationale tend à faire prévaloir le second sur le premier : dans la province du Kosovo, « quasi-État »<sup>3</sup> où « le temps presse [...] et] le *statu quo* ne tiendra pas »<sup>4</sup>, elle s'efforce cependant de ne pas réitérer les solutions croate – nettoyage ethnique – et bosniaque – partition.

L'aporie entre intégrité territoriale et autodétermination communautaire caractérise un « ventre mou » de l'Europe où pèse l'histoire du joug des empires – « plus longs à mourir dans les têtes que dans les faits »<sup>5</sup> – et des mixages ethniques. Territoire fragmenté, cloisonné et enclavé, marqué par le chevauchement des facteurs identitaires, des marqueurs culturels et des nationalismes, le profond enracinement du sentiment d'appartenance à un sol et « la passion des frontières »<sup>6</sup> au travers d'une ségrégation ethno-spatiale, la région des Balkans<sup>7</sup> illustre la disjonction entre l'ethnie – la nation – et l'État, la « non-correspondance entre les frontières ethniques et les frontières politiques »<sup>8</sup>, l'antériorité de la nation sur l'État et leur imparfait emboîtement. Dans cette région, la nation renvoie à « une appartenance ethnique qui n'est pas territoriale »<sup>9</sup>. Le désajustement entre ethnie-nation et État entraîne naturellement une « quête de la correspondance »<sup>10</sup> qui imprègne des mentalités balkaniques aux prises avec « l'inscription territoriale des identités »<sup>11</sup> : cette problématique identitaire – former l'identité nationale dans le cadre d'un État – suscite des tentatives d'emboîtement entre nation et État, essais meurtriers lorsque l'« ethno-nationalisme prétend donner une réponse à [la] crise d'identité »<sup>12</sup> par les « certitudes illusoire de l'identification ethnique »<sup>13</sup>. Mû par l'idéologie du nationalisme ethnique (« ethno-nationalisme »), le processus de territorialisation des communautés recourt au moyen tactique de l'homogénéisation ethnique (*mono-ethnisme*) : le conflit communautaire place alors la « purification ethnique » au fondement même de la cohésion des nouvelles collectivités politiques (« ethno-genèse »).

« La banquise communiste »<sup>14</sup> fondue, une tendance lourde est subséquentement décelable dans les Balkans : un « processus d'ensauvagement »<sup>15</sup>. Il s'agit de la création d'États-nations ethniquement homogènes – États nationaux *mono-ethniques* – accompagnée de déplacements de populations, « un mouvement d'homogénéisation nationale »<sup>16</sup>. Ce tropisme à l'homogénéisation révèle un second mouvement balkanique, profond et paradoxal, de décomposition-fragmentation puis recombinaison-intégration voyant se succéder « les démembrements des empires et la création d'États-nations puis les tentatives de rassembler en

<sup>1</sup> « Kosovo » et « Metohija » sont les termes serbes pour désigner la région s'étendant de Pec à Prizren ; les termes albanais sont « Kosova » ou « Kosovë ». Par souci de commodité, nous emploierons le terme « Kosovo ».

<sup>2</sup> Branislav Krstić-Brano, *Kosovo. Facing the Court of History*, New York, Humanity Books, 2004, p. 354.

<sup>3</sup> John Norris, « A Stern Test of Maturity », *International Herald Tribune* du samedi 12 mars 2005, p. 5.

<sup>4</sup> International Crisis Group, *Kosovo : Toward Final Status*. Pristina-Belgrade-Bruxelles : Crisis Groupe Europe Report n°161, 24 janvier 2005, p. i.

<sup>5</sup> Pierre Béhar, *Vestiges d'empires. La décomposition de l'Europe centrale et balkanique*, Paris, Éditions Desjonquères, coll. « Le bon sens », 1999, p. 53.

<sup>6</sup> Jean-Arnault Dérens, *Balkans. La crise*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/actuel », 2000, p. 171.

<sup>7</sup> « Balkans » signifie « montagne », traditionnellement lieu de refuge des contrepouvoirs réfractaires et des dissensions.

<sup>8</sup> Jacques Rupnik, « Nouvelle donne dans les Balkans », dans Jacques Rupnik (dir.), *Les Balkans. Paysage après la bataille*, Bruxelles, Éditions Complexe, coll. « Espace international », 1996, pp. 11-39, p. 30.

<sup>9</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 138.

<sup>10</sup> Jacques Rupnik, « Nouvelle donne dans les Balkans », art. cit., p. 31.

<sup>11</sup> Aymeric Chauprade, « Les Balkans zone d'instabilité », dans Alain Bournazel (dir.), *Les Balkans. La guerre du Kosovo. Comment s'en sortir ?*, Lausanne, L'Age d'Homme, 2000, pp. 57-73, p. 60.

<sup>12</sup> Christophe Solioz, *L'après-guerre dans les Balkans. L'appropriation des processus de transition et de démocratisation pour enjeu*, Paris, Éditions Karthala, coll. « Europe centrale et orientale », 2003, pp. 134-135.

<sup>13</sup> Independent International Commission on Kosovo, *The Follow-Up of the Kosovo Report. Why Conditional Independence?*, Solna, 2001, non paginé.

<sup>14</sup> Alain Bournazel, « Allocution d'ouverture », dans Alain Bournazel (dir.), *op. cit.*, pp. 11-14, p. 12.

<sup>15</sup> Joseph Krulic, « Les Balkans : convergence ou divergence européenne », *AGIR. Revue générale de stratégie*, 2004, (19), pp. 19-26, p. 19.

<sup>16</sup> Jean-Arnault Dérens, « Les « petits peuples » oubliés des Balkans », *Le Monde diplomatique*, août 2003, pp. 16-17.

une structure fédérative les États d'une même région »<sup>17</sup>. La prolifération étatique – « balkanisation » – révèle un échec : l'idéal d'un État « *pluri-* » (ethnique, culturel, linguistique) cède le pas à la réalité de l'État « *mono-* » (ethnique, culturel, linguistique) et « les espaces pluriethniques deviennent l'exception »<sup>18</sup>. Ainsi se trouve consacrée « la victoire du principe national [...] sur les conceptions impériales de l'ordre politique »<sup>19</sup>.

Succédant à la « question serbe » des années 1991-1995, c'est dans ce contexte balkanique que se pose depuis 1998 la « question albanaise » : tendant à « une entité ethniquement homogène, et peut-être un second « État-nation » albanais »<sup>20</sup>, la province serbe du Kosovo reflète et alimente tout à la fois – composante et vecteur tant le problème du Kosovo ne peut être réduit à la seule présence serbe dans la province – la difficile coexistence communautaire et la tendance balkanique à l'ensauvagement. Enjeu multidimensionnel – démographique, territorial et idéologique – plongeant ses racines dans l'antagonisme opposant deux nationalismes et ayant précipité un engagement politique du concert des nations (1.), le territoire de la province serbe du Kosovo place cette communauté internationale aux prises avec une difficile définition statutaire : tout en préservant la stabilité régionale, cette dernière ne saurait en 2005 faire l'économie de trancher entre intégrité territoriale et autodétermination communautaire (2.).

---

<sup>17</sup> Béatrice Majza, « Les stratégies globales de stabilisation des Balkans », *AGIR. Revue générale de stratégie*, 2004, (19), pp. 107-114, p. 107.

<sup>18</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 323.

<sup>19</sup> Pierre Béhar, *op. cit.*, p. 137.

<sup>20</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 276.

# 1. AUX SOURCES DE LA PROBLÉMATIQUE CONTEMPORAINE DU STATUT DU KOSOVO

Territoire « culturellement marqué, affectivement approprié »<sup>21</sup>, appréhendé non « comme un problème politique mais comme un problème territorial, [...] un jeu à somme nulle dans lequel le gagnant remporte la mise »<sup>22</sup>, le Kosovo est convoité par deux peuples qui diffèrent dans leurs histoires, traditions, religions, langages et régimes démographiques. Objet de deux nationalismes antagonistes qui se perçoivent comme martyres, « terre sacrée pour deux discours nationaux incapables de coopérer »<sup>23</sup>, l'histoire du Kosovo reçoit une double lecture à forte charge idéologique : laissant apparaître en miroir deux idéologies – Grande Serbie et Grande Albanie –, le heurt entre droits historiques serbes (1.1.) et arguments démographico-nationalistes albanais (1.2.) a catalysé l'engagement politique et stratégique de la communauté internationale lors de la militarisation du différend en 1999 (1.3.).

## 1.1. LE NATIONALISME SERBE

La revendication serbe s'appuie sur un argument historico-civilisationnel et « ethnocratique ». Depuis la fondation de l'archevêché de Pec (1219) et la bataille de *Kosovo polje*<sup>24</sup> (28 juin 1389), le peuple serbe considère la « vieille Serbie » qu'est la province du Kosovo comme le berceau de sa civilisation, foyer culturel et religieux auquel l'accès doit être maintenu. Mythe fondateur de l'identité nationale serbe convertissant l'échec de la résistance à l'Empire ottoman en acte héroïque de défense de l'Occident, la défaite de *Kosovo polje* imprègne mentalités et représentations collectives serbes : érigeant la province kosovare en « Jérusalem serbe » et le peuple serbe en nouveau « peuple élu », elle demeure un « élément actif de l'histoire vécue [...], délibérément rappelé et manipulé pour en faire un instrument idéologique [...] »<sup>25</sup>.

Le nationalisme serbe est un triptyque composé de trois volets : *primo*, les « injustices » de la Constitution de 1974 qui octroie un statut d'autonomie à la province<sup>26</sup> ; *secundo*, la « menace » démographique albanaise perçue telle « une anomalie »<sup>27</sup> depuis les années 1960<sup>28</sup> ; *tertio*, les violences anti-serbes au Kosovo<sup>29</sup>. Idéologiquement surinvesti et survalorisé, le mythe du Kosovo continue à être fondateur : traduit en enjeu politique, inscrit aux programmes partisans, instrumentalisé pour masquer des opérations de pouvoir, il est réactivé et régénéré au fil des années 1980, « la force avec laquelle [il] resurgit en Serbie [étant] exceptionnelle »<sup>30</sup>. Dans un *Mémorandum* publié en 1986, l'Académie serbe des sciences et des arts dénonce ainsi la « discrimination constitutionnelle » qui frappe une Serbie seule république fédérée à abriter deux « régions autonomes » et le « génocide physique, intellectuel, politique, juridique et culturel de la population serbe au Kosovo [...] ». Président de la Ligue des Communistes de Serbie depuis 1986, entrepreneur de la « révolution antibureaucratique », Slobodan Milosevic mobilise ses partisans à Belgrade en novembre 1988 par l'annonce de « grands combats » pour la défense de la Yougoslavie et d'une « aire de

<sup>21</sup> Michel Roux, « Le calme trompeur du Kosovo », dans Jacques Rupnik (dir.), *op. cit.*, pp. 107-121, p. 111.

<sup>22</sup> Tim Judah, « Le Kosovo et son statut », *Cahiers de Chaillot*, Paris, IES/UEO, 2001, (50), pp. 61-74, p. 62.

<sup>23</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 85.

<sup>24</sup> *Kosovo Polje* signifie « champ des merles ».

<sup>25</sup> Alain Ducelier, « Les Albanais en Kosovo : mépris historique ou mépris de l'histoire ? », dans Charles-Albert Morand (dir.), *La crise des Balkans de 1999. Les dimensions historiques, politiques et juridiques du conflit du Kosovo*, Bruxelles/Paris, Bruylant/LGDJ, 2000, pp. 29-48, p. 30.

<sup>26</sup> Après les émeutes de 1968 de Kosovars albanais revendiquant le statut de « nation constitutive » – au lieu de « minorité nationale » – et pour le Kosovo celui de « 7<sup>ème</sup> République de la Fédération yougoslave » – au lieu de « région autonome » intégrée à la République de Serbie –, la Constitution de la RSFY (République Socialiste Fédérative de Yougoslavie) de 1974 renforce les droits des deux « régions autonomes » de la République de Serbie (Kosovo et Voïvodine) : le Kosovo dispose ainsi du statut de « province autonome à l'intérieur de la République serbe » avec des institutions culturelles et politiques propres (Assemblée, gouvernement, université...).

<sup>27</sup> Jasna Adler, « Le mythe du Kosovo. Aux sources de la guerre », dans Charles-Albert Morand (dir.), *op. cit.*, pp. 11-28, p. 19.

<sup>28</sup> Pourcentage de Kosovars d'origine albanaise au sein de la population du Kosovo : 60.1% en 1931 ; 64.9% en 1953 ; 67.1% en 1961 ; 73.7% en 1971 ; 77.4% en 1981 ; 81.6% en 1991 ; 90% en 2001 (source : Branislav Krstić-Brano, *op. cit.*, *passim*).

<sup>29</sup> Les vagues d'émeutes des Kosovars albanais sont : 1968, 1980 (consécutivement à la disparition de Tito), février-mars 1981 (l'état d'urgence est proclamé), janvier-février 1990.

<sup>30</sup> Jasna Adler, art. cit., p. 13.

peuplement serbe [...] réduite comme peau de chagrin »<sup>31</sup> contre les « ennemis de la Serbie ensanglantée et martyrisée ». La réforme de la Constitution serbe (23 mars 1989) traduit l'instrumentalisation du problème albanais aux fins nationalistes en limitant le statut d'autonomie dont jouissaient les deux régions autonomes de Serbie et de Voïvodine et en œuvrant par des mesures discriminatoires à l'encontre des Albanais<sup>32</sup>. L'année suivante, le statut d'autonomie des régions est supprimé par la nouvelle Constitution serbe (28 septembre 1990). À l'occasion du 600<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de *Kosovo Polje* (28 juin 1989), Slobodan Milosevic, Président de la République de Serbie depuis le 8 mai, célèbre une grand'messe nationaliste qui rassemble un million de personnes : dans un contexte de frustrations et d'insécurités – économique, politique et physique –, la rhétorique nationaliste fait du Président serbe le « sauveur »<sup>33</sup> et la « providence nationale. [...] la Serbie était prête à tout lui pardonner à condition qu'il accomplisse la tâche suprême : la reconquête démographique du Kosovo »<sup>34</sup>.

À partir du printemps 1992, l'enjeu du Kosovo est éclipsé par l'« épine dans le pied gauche européen »<sup>35</sup> qu'est la guerre de « dissolution » dont la Bosnie-Herzégovine est le théâtre : la province demeure sous la férule de Belgrade dans le cadre d'une République Fédérale de Yougoslavie<sup>36</sup> graduellement mise au ban de la communauté internationale, exclue de l'Assemblée générale des Nations unies (22 septembre 1992) puis grevée de sanctions. La problématique du Kosovo se posera à nouveau avec acuité à partir de 1997.

## 1.2. LE NATIONALISME ALBANAIS

Un double argument nationaliste et démographique étaye la revendication des Kosovars albanais : d'un côté, ils considèrent le Kosovo comme le berceau de la nation albanaise depuis que le peuple de l'Illyrie a occupé la région antérieurement aux Slaves (7<sup>e</sup> siècle) ; de l'autre, depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de la RPFY (31 janvier 1946)<sup>37</sup>, ils constituent une « minorité majoritaire » au sein de la province. Majoritaires dans une province où « la réalité [...] tendait toujours plus à ressembler à l'affrontement d'un appareil d'État serbe avec une société civile presque entièrement albanaise »<sup>38</sup>, les Kosovars albanais se sont continuellement opposés au double statut de « minorité nationale » et de « province autonome » pour revendiquer celui de « nation constitutive » (ou « peuple constituant ») et de « république fédérée ».

Cette revendication est violemment formulée à partir des émeutes de 1968. Octroyant au Kosovo le statut de « province autonome à l'intérieur de la République serbe » et le dotant d'institutions politiques et culturelles propres, la Constitution yougoslave de 1974 – « cage [...] enferm[ant] les passions nationales »<sup>39</sup> – reste insuffisante. Consécutif à la mort de Tito, considéré rétrospectivement comme le prodrome à la « défédération » – « dans la reconstruction d'un enchaînement de cause à effet la crise autour du Kosovo, aiguë dès 1981, semble être la pièce décisive qui fit s'écrouler l'ensemble de l'édifice »<sup>40</sup> –, le soulèvement des Kosovars albanais de février-mars 1981 n'entraîne pourtant que la proclamation de l'état d'urgence. La revendication albanaise secrète même ses effets pervers en amorçant la réaction nationaliste serbe des années 1980, laquelle privera graduellement les Kosovars albanais de leurs droits acquis.

Face au nationalisme serbe régénéré, les Kosovars albanais organisent alors une double résistance : d'un côté une résistance passive clandestine menée par l'organisation autonomiste LDK (Ligue Démocratique du Kosovo, présidée par Ibrahim Rugova) avec l'objectif de créer une contre-société ; de l'autre une résistance armée menée par l'organisation indépendantiste UCK (Armée de Libération du Kosovo, dirigée par Adem Demaci) avec l'objectif de créer une « grande Albanie » par le regroupement de la

<sup>31</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 285.

<sup>32</sup> Suppression des droits institutionnels, politiques, culturels et sociaux des Albanais.

<sup>33</sup> Jasna Adler, *art. cit.*, p. 20.

<sup>34</sup> Ivan Djuric, « Le poids de la Serbie », dans Jacques Rupnik (dir.), *op. cit.*, pp. 83-105, p. 85.

<sup>35</sup> Éric de la Maisonneuve, « Les Balkans zone d'instabilité », dans Alain Bournazel (dir.), *op. cit.*, pp. 24-43, p. 25.

<sup>36</sup> Proclamée le 27 avril 1992, la RPFY est composée de la Serbie et du Monténégro.

<sup>37</sup> RPFY est l'acronyme de République Populaire Fédérative de Yougoslavie qui, succédant au « Royaume de Yougoslavie », précéda la « République Populaire Socialiste de Yougoslavie ».

<sup>38</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 222.

<sup>39</sup> Pierre Béhar, *op. cit.*, p. 97.

<sup>40</sup> Jasna Adler, *art. cit.*, p. 18.

population albanaise des Balkans<sup>41</sup>. Si la répression par l'armée yougoslave des manifestations de Kosovars albanais des mois de janvier-février 1990 cimenter temporairement les divers courants de la résistance albanaise pour offrir un front commun à la menace, il n'en demeure pas moins un « conflit larvé [...] posé dès le départ entre le courant des « intellectuels » dirigé par Ibrahim Rugova et celui de la génération de 1981 »<sup>42</sup> : convergeant quant à ses fins – l'indépendance du Kosovo –, les deux mouvements divergent relativement aux moyens de la résistance, pacifiques ou violents. La suspension par le pouvoir serbe du gouvernement et du Parlement kosovars (26 juin 1990) distend encore les rapports entre Belgrade et Pristina : tandis que les députés albanais de l'assemblée provinciale s'autoproclament « nationalité » pourvue d'une « république » (2 juillet)<sup>43</sup>, l'Assemblée serbe qualifie cette déclaration d'« illégale » et révoque les représentants albanais (5 juillet), lesquels basculent alors dans la clandestinité. Financé par la diaspora<sup>44</sup>, un système politique et institutionnel parallèle est progressivement mis en place : réuni clandestinement le 7 septembre 1990, le « Parlement du Kosovo » proclame une « République du Kosovë » entérinée par un *referendum* également clandestin (26 septembre 1991) puis reconnue par l'Albanie. Seul l'État albanais reconnaît l'indépendance déclarée par la province le 19 octobre 1991. Aux échéances présidentielle et législatives du 24 mai 1992, Ibrahim Rugova est élu à la « présidence de la République de Kosovë » tandis que la LDK remporte la majorité des sièges du « Parlement ».

Si cette expérience d'État parallèle et de mandats clandestins trace au fil de la décennie 90 les linéaments d'une société civile, la stratégie de résistance non-violente n'en occasionne pas moins – en dépit de reconnaissances<sup>45</sup> – un désenchantement : sollicitée par le conflit de Bosnie-Herzégovine et soucieuse de stabiliser la région, la communauté internationale exclut la problématique du Kosovo de son agenda, « se gard[ant] bien de reconnaître l'indépendance théorique du Kosovo, tandis que les forces serbes maintiennent une répression féroce et constante »<sup>46</sup> ; cette non prise en compte du Kosovo lors des Accords de Dayton (21 novembre 1995) discrédite la méthode attentiste d'Ibrahim Rugova. L'année 1998 renouvelle la visibilité du heurt des irrédentismes serbe et albanais.

### 1.3. LA MILITARISATION DU DIFFÉREND

Non rééligible à la présidence de la République de Serbie, Slobodan Milosevic devient président de la RFY le 15 juillet 1997. En septembre, des manifestations d'étudiants kosovars albanais sont à nouveau réprimées par la police serbe. Faisant écho au *Mémorandum* de l'Académie serbe des sciences et des arts (*supra*), l'Académie des sciences d'Albanie publie en 1998 une *Plate-forme pour la solution de la question nationale albanaise* dont le préambule dispose que « l'aspiration légitime de tous les Albanais est celle, déterminée déjà au siècle dernier par les fondateurs de notre renaissance nationale, de l'unification de tous les espaces ethniques en un seul État national ». Excipant de la lutte contre les opérations terroristes de l'*UCK* fréquentes depuis 1996, une opération militaire répressive est alors organisée par l'armée serbe dans la plaine de la Drenica du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 1998 : ultime « chaînon dans l'entreprise de destruction de la Yougoslavie »<sup>47</sup>, la guerre du Kosovo est déclenchée.

Théâtre de destructions de villages albanais et de déportations systématiques, la province est qualifiée de « huit-clos de la barbarie » par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme : ces méthodes trahissent en fait une épuration ethnique « but de la guerre, et non sa conséquence malencontreuse »<sup>48</sup>. Tandis qu'Ibrahim Rugova est réélu « président de la République de Kosovë » avec 99% des voix et que la LDK conserve la majorité des sièges du « Parlement » (22 mars), la communauté internationale apparaît dans un premier temps attentiste : la recommandation par le « Groupe de contact pour

---

<sup>41</sup> La population albanaise des Balkans est répartie de la manière suivante : 40 000 personnes en République du Monténégro, 400 000 en République de Serbie, 700 000 en Macédoine (35% de la population), 2 millions dans la province du Kosovo (90% de la population), 3.35 millions en Albanie (95% de la population).

<sup>42</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 257.

<sup>43</sup> Ils proclament deux statuts : d'une part le Kosovo « république fédérée » à égalité avec les six républiques fédérées de la RSFY ; d'autre part les Albanais « nation constitutive ».

<sup>44</sup> La diaspora albanaise est taxée de 3% sur son revenu.

<sup>45</sup> Ainsi du vote par le Congrès américain, consécutif au voyage d'Ibrahim Rugova aux États-Unis en juin 1995, d'une loi interdisant toute levée des sanctions contre Belgrade tant que durerait le « contrôle excessif du Kosovo par la Serbie » (11 juillet 1995).

<sup>46</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 251.

<sup>47</sup> Jean-Paul Bled, « Le conflit au Kosovo. Comment s'en sortir ? », dans *Les Balkans. La guerre du Kosovo. Comment s'en sortir ?*, Lausanne, L'Age d'Homme, 2000, pp. 123-124, p. 124.

<sup>48</sup> Rémy Ourdan, « Récit d'une guerre à deux visages », *Le Monde* du 5 juin 1999.

le Kosovo »<sup>49</sup> de quatre mesures en vue du rétablissement de la paix (9 mars)<sup>50</sup> n'empêche pas à une vaste offensive de l'armée yougoslave et de la police serbe dans la province dissidente d'assurer la reconquête du terrain tenu par l'UCK (juillet 1998). A la faveur de crispations politiques et de souverainetés nationales frileuses et attentives – notamment chinoises et russes –, les logiques individuelles de positionnement de puissance continuent de prévaloir au sein des Nations unies.

L'engagement de la communauté internationale est catalysé par le massacre de Raçak (15 janvier 1999) qui entraîne les pourparlers directs serbo-albanais au château de Rambouillet au cours desquels l'UCK devient un interlocuteur valable et « incontournable »<sup>51</sup>. Ayant vocation à élaborer une solution politique à la crise, la Conférence de Rambouillet s'achève le 19 mars sur un double refus : celui de l'UCK de se contenter de l'autonomie au lieu de l'indépendance, celui de la République de Serbie d'un déploiement de soldats otaniens dans la province kosovare. L'ultime tentative de négociation de l'émissaire américain Richard Holbrooke auprès de Slobodan Milosevic ayant échoué, le secrétaire général de l'OTAN – Javier Solana – intime le 23 mars l'ordre de « lancer des opérations aériennes en République fédérale de Yougoslavie » : au cours de l'opération *Allied Forces*, l'Alliance Atlantique bombarde pour la première fois un pays qui n'a pas commis d'agression hors de ses frontières et se trouve sur le continent européen. La communauté internationale immole ainsi sur l'autel du droit d'ingérence deux principes de droit international public, la souveraineté des États par son intervention et la Charte des Nations unies en ce que l'opération n'est pas mandatée par l'ONU : « le 24 mars 1999, le postulat de la souveraineté [...] a été cassé d'un coup sec, [...] et un autre postulat a été forgé, celui de l'ingérence »<sup>52</sup>. L'ombre portée par l'OTAN sur l'ONU admet comme explication le réagencement – voulu par les États-Unis – des institutions internationales dans leur compétence comme leur légitimation et se traduit par un partage des tâches de responsabilité et d'exécution entre les États-Unis et l'Europe. 78 jours et 25 000 sorties aériennes plus tard, les forces yougoslaves acceptent le 9 juin 1999 de quitter la province du Kosovo (accord militaro-technique de Kumanovo) tandis qu'Ashim Thaci – premier ministre du « gouvernement provisoire du Kosovo » autoproclamé le 6 avril – s'engage le 21 juin à démilitariser l'UCK. Entre-temps, le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) adopte la résolution 1244.

Adoptée le 10 juin 1999<sup>53</sup>, la résolution 1244 amorce la problématique du statut du Kosovo. Décidant de « *procéder sans tarder au déploiement rapide de présences internationales civiles et de sécurité efficaces au Kosovo* », le CSNU met en place une MINUK (Mission d'administration Intérimaire sous la responsabilité des Nations Unies au Kosovo) qui doit « *assurer une administration intérimaire dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourra jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie* »<sup>54</sup> tout en favorisant – dans l'attente d'un règlement global ultérieur – « *la mise en place et la supervision des institutions d'auto-administration démocratiques provisoires nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales* ». Représentant Spécial du Secrétaire général de l'ONU (RSSG), Bernard Kouchner supervise les quatre secteurs d'activités de la MINUK pour la remise en état du Kosovo<sup>55</sup>. Préfigurant le principe « des standards avant le statut » énoncé le 24 avril 2002, l'annexe II. 8 de la résolution affirme la priorité de l'établissement d'institutions démocratiques avant toute négociation *inter partes* quant au statut futur du Kosovo : afin de déterminer ce dernier, il est nécessaire d'achever un processus politique qui permette l'établissement d'un accord-cadre

<sup>49</sup> Le Groupe de Contact pour le Kosovo est composé des ministres des Affaires étrangères de six pays : France, Allemagne, Italie, Fédération de Russie, Royaume-Uni, États-Unis.

<sup>50</sup> Les quatre mesures préconisées par le Groupe de Contact pour le Kosovo sont : le retrait des forces serbes, le maintien de l'intégrité territoriale de la RFY assorti d'une autonomie substantielle pour la province du Kosovo, la condamnation des violences des forces serbes et de l'UCK, l'édition de sanctions à l'encontre de la Serbie.

<sup>51</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 262.

<sup>52</sup> Vladimir Volkoff, « Le conflit au Kosovo. Comment s'en sortir ? », dans *Les Balkans. La guerre du Kosovo. Comment s'en sortir ?*, Lausanne, L'Age d'Homme, 2000, pp. 128-130.

<sup>53</sup> Le même jour est lancé le *Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est* ayant pour objectif d'assurer dans la région : la paix, la stabilité, le bon voisinage, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des minorités, le retour des réfugiés et, enfin, la prospérité économique.

<sup>54</sup> Nous soulignons.

<sup>55</sup> Les quatre secteurs d'activité, dits « piliers », sont : Pilier I : les affaires humanitaires sous la responsabilité du Haut Commissariat pour les Réfugiés (aide aux réfugiés, déminage, assistance sociale...); Pilier II : l'administration civile sous la responsabilité des Nations unies (gestion de la police, des affaires judiciaires et civiles...); Pilier III : les institutions sous la responsabilité de l'OSCE (démocratisation et création institutionnelle, formation des juges et des policiers, contrôle des partis politiques, des ONG, organisation des médias et des élections...); Pilier IV : la reconstruction des infrastructures sous la responsabilité de l'UE (routes, réseaux de distribution de l'eau, dispensaires...).

politique provisoire procurant une autonomie substantielle au Kosovo et prenant en compte non seulement les accords de Rambouillet et les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la République Fédérale de Yougoslavie, mais encore la démilitarisation de l'*UCK*.

Dès le règlement du volet militaire du différend, la résolution 1244 trahit les hésitations d'une communauté internationale ballottée entre les deux principes antinomiques de la souveraineté étatique et de l'autodétermination des communautés d'une part, entre les deux précédents croate et bosniaque comme autant de repoussoirs d'autre part.

## 2. LA DÉFINITION DU STATUT DU KOSOVO

La définition du statut futur et final du Kosovo – vraisemblablement une « souveraineté conditionnelle » (2.3.) – se trouve aux prises avec deux problèmes : d'abord la situation insatisfaisante et persistante qui résulte du double paradoxe de la résolution 1244 (2.1.) ; ensuite les effets pervers secrétés par le protectorat international (2.2.).

### 2.1. LE DOUBLE PARADOXE PÉRENNE DE LA RÉOLUTION 1244

Le paradoxe de la résolution 1244 du CSNU est double, juridique et prospectif.

Le paradoxe juridique réside dans ce qu'une indépendance *de facto* – administrée et assurée par un protectorat international direct (double tutelle onusienne et otanienne), traduite par un Kosovo « soustrait à l'influence militaire, administrative et économique de Belgrade »<sup>56</sup>, « séparé de facto de la Serbie »<sup>57</sup>, « mué en organe juridique indépendant de facto »<sup>58</sup> – coexiste avec le maintien d'une dépendance *de jure* – la fiction juridique d'une province kosovare partie intégrante de la RFY, d'un lien entre Kosovo et Serbie : maintenue, la souveraineté de la RFY n'en est pas moins « mise entre parenthèse pour ce qui relève du Kosovo »<sup>59</sup>. Le paradoxe juridique est délétère opérant un divorce avec le réel qui ne satisfait aucune des parties. *Primo*, ignorant la promesse de l'accord de Rambouillet, la résolution ne mentionne pas le *referendum* d'autodétermination des Kosovars quant au statut de leur province. *Secundo*, elle érode l'emprise et l'influence de Belgrade sur la province.

Le paradoxe prospectif réside dans ce que la résolution conditionne – donc ajourne – le règlement du statut propre de la province au respect de normes – ou standards –, entretenant ainsi une situation d'incertitude : or, comment satisfaire ces normes en l'absence de cadre politique déterminé, « comment construire des institutions d'État (administration, police, justice) si l'on ne sait pas quel État on construit ? »<sup>60</sup>. La résolution onusienne augure ainsi la stratégie ambiguë et attentiste de la communauté internationale à l'endroit de la définition du statut : prétendue « constructive », cette stratégie d'attentisme – véritable « veto intellectuel »<sup>61</sup> – est présentée comme permettant de désamorcer les susceptibilités nationalistes. Or, l'incertitude est belligène.

En fait, conditionnant la définition du statut, « le rétablissement de la démocratie et d'une société stable fondée sur des relations interethniques tolérantes et pacifiques [...est] un objectif qui relève beaucoup plus d'une idéologie occidentale creuse que de la réalité. Car, du point de vue sociétal, une société « interethnique » n'existe pratiquement plus au Kosovo »<sup>62</sup> : après la décennie 90 endurée par les Kosovars albanais, il appert rapidement « déraisonnable d'attendre d'eux qu'ils se soumettent à une quelconque souveraineté, même purement formelle »<sup>63</sup>, exercée par la RFY. Au lieu de cela, « tout exercice de la souveraineté de la RFY sur le Kosovo était, par simple réalisme, à exclure dès juin 1999. De même, l'autonomie et l'autogouvernement substantiels n'étaient acceptables par la population albanaise que comme étape vers une forme d'indépendance »<sup>64</sup>. L'objectif d'un Kosovo *multi*-ethnique, démocratique et tolérant, tendant au maintien (restauration) du *statu quo ante bellum*, semble chimérique : « à l'inverse de ce qu'avait escompté la communauté internationale, le temps n'a pas joué en faveur de l'apaisement et de la réconciliation ethnique entre les Serbes, qui considèrent le Kosovo comme leur berceau culturel et les Albanais, majoritaires et indépendantistes. La politique onusienne des standards avant le statut [...] a contribué à radicaliser les Albanais du Kosovo qui voyaient peu à peu s'éloigner la perspective de l'indépendance alors qu'ils s'attendaient à l'obtenir très vite à la fin de la guerre »<sup>65</sup>. Dès l'été 1999, le double paradoxe emporte des répercussions sur le terrain. Le protectorat international *de facto* mis en place

<sup>56</sup> Jacques Rupnik, « L'avenir des protectorats internationaux sur les Balkans », *Critique internationale*, 2002, (16), pp. 85-92, p. 88.

<sup>57</sup> Dana H. Allin, « Des conséquences imprévues : la gestion de l'indépendance du Kosovo », *Cahiers de Chaillot*, Paris, IES/UEO, 2001, (50), pp. 7-19, p. 11.

<sup>58</sup> Franz-Lothar Altmann, « Le statut du Kosovo », *Cahiers de Chaillot*, Paris, IES/UEO, 2001, (50), pp. 21-37, p. 28.

<sup>59</sup> Christophe Solioz, *op. cit.*, p. 92.

<sup>60</sup> Jacques Rupnik, « L'avenir des protectorats internationaux sur les Balkans », art. cit., p. 89.

<sup>61</sup> John Norris, art. cit.

<sup>62</sup> Albert Doja, « Démocratie et stabilité dans le Sud-Est européen : facteurs humains, culturels et sociaux », dans Élie Kheir (dir.), *Cahier d'études stratégiques*, Paris, CIRPES/EHESS, 2002, (32), pp. 73-87, pp. 83-84.

<sup>63</sup> Independent International Commission on Kosovo, *op. cit.*

<sup>64</sup> *Idem.*

<sup>65</sup> Isabelle Lasserre, « Des législatives décisives pour l'avenir du Kosovo », *Le Figaro* du 23 octobre 2004, p. 5.

n'empêche pas la poursuite des violences albanos-serbes : dénoncé par le HCR et l'OSCE dans un *Rapport conjoint à l'UEO* (3 novembre 1999), le « nettoyage ethnique à l'envers » marque le second temps du double mouvement de purification ethnique dont le Kosovo est le théâtre en l'espace de quelques mois, ce « chassé-croisé des réfugiés [devant] abouti[r] à la naissance d'un Kosovo albanais « ethniquement pur » »<sup>66</sup>. Si certains Kosovars albanais modérés de la LDK sont parmi les victimes, la violence frappe principalement les non-Albanais<sup>67</sup>, Serbes, Tziganes et Roms : 200 000 d'entre eux doivent s'exiler tandis que les 800 000 réfugiés kosovars albanais s'en retournent. Bernard Kouchner commente ainsi l'impuissance de la *Kosovo Force (KFOR)* aux prises avec l'« albanisation » : « Nous sommes intervenus en croyant arrêter une purification ethnique, et nous nous découvrons les complices d'une autre, en sens inverse ».

Le double paradoxe de la résolution 1244 est pérenne. Il est prorogé par la promulgation du « Cadre constitutionnel pour un gouvernement provisoire du Kosovo » (14 mai 2001). Interprétant *stricto sensu* les dispositions relatives à la souveraineté de la RFY ou, inversement, *lato sensu* celles relatives à l'autonomie substantielle de la province, le Cadre constitutionnel promulgué par le RSSG Hans Haekkerup crée des institutions auxquelles confier les responsabilités couvrant tous les domaines administratifs après la tenue d'élections législatives : « étape supplémentaire vers une sécession de fait du Kosovo »<sup>68</sup>, « pas vers l'indépendance »<sup>69</sup> prolongeant l'équivoque juridique sans pour autant définir de perspectives, il préfigure la transition du protectorat international vers l'unité politique administrée de manière autonome. Suite aux élections générales du 17 novembre 2001 qui doivent amorcer cette transition, l'Assemblée de la province élue porte Ibrahim Rugova à la présidence « légale » du Kosovo. Dans le même temps, le RSSG Michael Steiner<sup>70</sup> formule expressément le principe des « normes » ou « standards avant le statut » (24 avril 2002) tandis que le Groupe de Contact décide de n'examiner que mi-2005 si les progrès réalisés à l'aune de ces standards justifient la définition d'un statut final. Censées permettre l'enracinement du *bi*-ethnisme albanos-serbe, les normes préalables à l'ouverture des discussions sur le statut final recouvrent alors huit domaines : fonctionnement des institutions démocratiques, État de droit, liberté de circulation, retour durable et droits des communautés et de leurs membres, économie, droits de propriété, patrimoine culturel, fonctionnement du CPK (Corps de Protection du Kosovo).

Le double paradoxe de la résolution 1244 est, enfin, déstabilisateur des États de la région, principalement la Macédoine et le Monténégro. D'abord la Macédoine. Après que l'*UCKM* (Armée de Libération Nationale de Macédoine) fut sortie de la clandestinité pour occuper les villages albanophones aux confins de la République de Macédoine, du Kosovo et de la République de Serbie, l'assassinat le 3 mars 2001 de trois soldats macédoniens près de la frontière entre l'ARYM<sup>71</sup> et le Kosovo déclenche une crise opposant minorité albanaise et forces gouvernementales slavo-macédoniennes : entretenue par la perméabilité aux armes et combattants des frontières kosovares, la crise macédonienne révèle à la fois les « dysfonctionnements d'un système partisan ethnicisé »<sup>72</sup> opprimant les minorités et « la facilité avec laquelle des mécontentements sociaux, économiques et politiques [peuvent] être transcrits dans un registre nationaliste »<sup>73</sup>. Après que la guérilla albanaise eut été condamnée par la résolution 1345 du CSNU (21 mars 2001), la crise est résolue par l'accord d'Ohrid (13 août 2001) qui prévoit – en contrepartie de l'amélioration du statut de la communauté minoritaire albanaise<sup>74</sup> – le démantèlement et le désarmement de l'*UCKM*<sup>75</sup> désormais inscrite sur la liste américaine des individus et organisations représentant une « menace aux efforts de stabilisation dans les Balkans » (27 juin 2001). Ensuite le Monténégro. Aux prises avec l'indépendantisme monténégrin, redoutant la « question albanaise » (projet de « Grande Albanie »), attachée au maintien du *statu quo* territorial, la communauté internationale – à l'instigation du Haut Représentant pour la PESC

<sup>66</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 267.

<sup>67</sup> Le 23 juillet 1999 sont ainsi découverts les corps de 14 Serbes massacrés dans le village de Gracko

<sup>68</sup> Franz-Lothar Altmann, *art. cit.*, p. 27.

<sup>69</sup> Marta Dassu, « État et souveraineté : dynamiques régionales et interne de l'avenir du Kosovo », *Cahiers de Chaillot*, Paris, IES/UEO, 2001, (50), pp. 39-59, p. 54.

<sup>70</sup> Le 30 décembre 2001, Hans Haekkerup a renoncé à prolonger d'un an son mandat.

<sup>71</sup> Acronyme pour Ancienne République yougoslave de Macédoine (en anglais *FYROM* pour *Former Yugoslav Republic of Macedonia*).

<sup>72</sup> Nadège Ragaru, Assen Slim, « Macédoine 2001-2002, Une stabilisation fragile », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2002, (1026), pp. 124-141, p. 128.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>74</sup> Reconnaissance de l'albanais comme langue officielle, meilleure représentation au sein des institutions étatiques – dans l'administration en général, dans la police en particulier –, décentralisation, création d'une université albanophone.

<sup>75</sup> Dans le cadre de la mission « Moisson essentielle » pour désarmer la guérilla albanaise, 3 500 soldats de l'OTAN sont déployés (4 000 armes sont récupérées).

Javier Solana – parvient à l'accord-cadre de Belgrade entre la République de Serbie et la République du Monténégro (14 mars 2002). De la « défédération » doit naître un État commun remplaçant la RFY, l'État Serbie-et-Monténégro intégrant les deux communautés des États – les deux républiques de Serbie et du Monténégro – dans une Union qu'est la Communauté d'États Serbie-et-Monténégro (*Drzavna zajednica i Crna*). Reconnue sur le plan international comme un État avec deux républiques constitutives (Serbie et Monténégro), formalisée par la Charte constitutionnelle d'union le 28 janvier 2003, proclamée le 4 février 2003 et présidée par Svetozar Marovic, la Communauté d'États Serbie-et-Monténégro permet l'enraiment temporaire du processus de fragmentation de la région : non seulement les deux républiques acceptent un moratoire de trois ans (jusqu'en 2005) avant toute convocation d'un *referendum* d'autodétermination et d'un éventuel « divorce à l'amiable », mais encore la définition du statut du Kosovo qu'aurait exigée l'indépendance du Monténégro est reportée. « État Solana », État fantôme « à durée déterminée »<sup>76</sup>, l'expédient ne fait qu'ajourner la double définition des statuts de la république monténégrine et de la province kosovare tout en y paralysant les politiques de réforme et en alimentant l'équivoque : « alors qu'au Monténégro, il est considéré [...] comme annonciateur de l'indépendance, en Serbie, on semble vouloir croire à la viabilité de l'union »<sup>77</sup>. À l'occasion de la célébration du deuxième anniversaire de la Communauté d'États (4 février 2005), les discours des parties serbe et monténégrine s'opposent ainsi strictement : au premier ministre serbe Vojislav Kostunica considérant que l'union demeure la « meilleure solution » pour prévenir la désintégration du dernier vestige de l'ex-Yougoslavie, le président monténégrin Filip Vujanovic réplique qu'elle est « inefficace et coûteuse » et que le Monténégro continue de désirer son indépendance par rapport à la République de Serbie. Concrètement, le Premier ministre monténégrin Milo Djukanovic propose de remplacer l'union avec la Serbie par une « Fédération d'États indépendants » permettant aux deux pays d'être reconnus sur la scène internationale, « offre [...] valable tout au long de l'année 2005, après quoi en cas de refus serbe un référendum sera organisé au Monténégro en février 2006 » (22 février 2005). *In fine*, il reste que « le sort du Kosovo se jouera peut-être au Monténégro. Si cette république finit par se séparer de Belgrade, la [Serbie-et-Monténégro] cessera d'exister, et le Kosovo ne pourra donc plus en faire partie [...] »<sup>78</sup>.

## 2.2. LES DYSFONCTIONS DU PROTECTORAT INTERNATIONAL

Parce que l'interaction entre déterminants endogènes – société civile meurtrie – et exogènes – intervention de la communauté internationale – de l'État de droit est complexe, le protectorat international exercé sur la province du Kosovo recèle un « effet cliquet », secrète des effets pervers dans la gestion de l'après-guerre<sup>79</sup> qui font que « [...] le Kosovo ressemble tout autant à un baril de poudre [...] qu'en 1999. La seule différence est que la communauté internationale se trouve directement impliquée dans la crise »<sup>80</sup>. Généralement, en gelant la maturation d'un différend pour le condamner à re-émerger ultérieurement, en confondant paix acceptée et imposée, l'intervention de la communauté internationale peut d'abord s'avérer prématurée. Ensuite et en l'espèce, « [...] l'installation d'une administration internationale intérimaire a créé un vide légal et institutionnel »<sup>81</sup> entraînant plusieurs dysfonctions qui, elles-mêmes, entravent la stabilisation et la résolution de la situation du Kosovo. Le non-engagement ou l'engagement inefficace des acteurs politiques locaux, le cantonnement du « jeu politique local autour d'enjeux symboliques »<sup>82</sup>, le caractère « infantilisant »<sup>83</sup> ou atrophiant du protectorat, la génération de « ressentiments grandissants envers les représentants de la communauté internationale »<sup>84</sup> et l'indéfinition statutaire sont les dysfonctions les plus remarquables.

<sup>76</sup> Jean-Arnault Dérens, « Poussé ultranationaliste en ex-Yougoslavie », *Le Monde diplomatique*, avril 2004, p. 11.

<sup>77</sup> Daniela Heimerl, « Serbie-Monténégro 2001-2002. Sortir de l'imbroglio politique et économique », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2002, (1026), pp. 190-208, p. 195.

<sup>78</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 276.

<sup>79</sup> La notion d'« effet pervers » (Raymond Boudon) est synonyme de celle de « dysfonction » (Robert King Merton) : effet de composition sociale non prévu et non voulu, contribution négative qu'apporte un élément à l'action ou à l'organisation de l'ensemble dont il fait partie.

<sup>80</sup> Jean-Arnault Dérens, « Le précédent contesté de l'intervention au Kosovo », *Le Monde diplomatique*, mars 2003, pp. 18-19.

<sup>81</sup> Albert Doja, *art. cit.*, p. 81.

<sup>82</sup> Nadège Ragaru, « Quelle politique européenne pour les Balkans ? », *Politique internationale*, 2004, (105), pp. 195-213, p. 200.

<sup>83</sup> Jacques Rupnik, « L'avenir des protectorats internationaux sur les Balkans », *art. cit.*, p. 92.

<sup>84</sup> Nadège Ragaru, « Quelle politique européenne pour les Balkans ? », *art. cit.*, p. 200.

Considérant le protectorat international comme une ingérence mettant à mal l'intégrité territoriale de la République de Serbie, la partie serbe – majorité de Serbie et minorité du Kosovo – résiste, dans une logique de partition, « à la fois à l'idée de l'ONU d'un Kosovo multiethnique et à l'idée albanaise d'un Kosovo albanais »<sup>85</sup>. S'ils ont remplacé le 7 octobre 2000 à la présidence de la RFY Slobodan Milosevic par le démocrate Vojislav Kostunica<sup>86</sup> – issu de la *Democratic Opposition of Serbia* –, les Serbes de Serbie n'en réalisent pas moins une transition équivoque : non seulement l'appareil militaro-policier du régime de Slobodan Milosevic perdure dans ses structures et son personnel, mais encore « l'attachement au Kosovo en tant que symbole des aspirations nationales serbes est toujours présent au sein de la population et des pouvoirs publics »<sup>87</sup>. Autrement dit, si elle permet à la communauté internationale de lever les sanctions à l'encontre de la RFY (9 octobre), de l'intégrer dans le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est (26 octobre) puis aux Nations unies (20 novembre), l'éviction du leader nationaliste n'en extirpe pas pour autant les racines de l'irréductibilisme serbe : ainsi les élections législatives du 28 décembre 2003 marquent-elles la victoire du Parti Radical (*SRS*) ultranationaliste dirigé par Vojislav Seselj<sup>88</sup>. Les Serbes du Kosovo pratiquent eux une « politique de la chaise vide » au sein des institutions provisoires mises en place par les Nations unies au Kosovo<sup>89</sup> : consacrant la victoire de la LDK au Parlement provincial et la nomination de Ramush Haradinaj au poste de Premier ministre du Kosovo, les élections législatives du 23 octobre 2004 ont été massivement boycottées par les Kosovars serbes (98% d'abstention), trahissant le fait que « l'idéal multiethnique que la communauté internationale s'était promis d'instaurer au Kosovo [...] n'est qu'une illusion »<sup>90</sup>, que « les parties sont en train de négocier [...] les termes de leur divorce, non le futur de leur coexistence »<sup>91</sup>.

Les émeutes *inter-ethniques* des 17-19 mars 2004 (30 morts, 600 blessés) ont rappelé ce caractère illusoire de la coexistence communautaire et celui délétère de l'attentisme international tandis que, accusés d'être les instigateurs de la violence ethnique aux fins de *mono-ethnisme*, l'image des Kosovars albanais a été dégradée. Confondant ajournement et apaisement, *statu quo* et stabilité, entretenue par les « hypothèses erronées de Kosovo multiethnique »<sup>92</sup>, l'irrésolution se révèle déstabilisatrice et belligène : elle incite les Serbes à rallier la « cantonalisation » dans le cadre du « Plan de Belgrade » (29 avril 2004)<sup>93</sup> ; elle offre aux Kosovars albanais extrémistes l'opportunité de multiplier « les faits accomplis pour éradiquer la présence serbe »<sup>94</sup> ; tel un « mécanisme de contagion »<sup>95</sup>, elle alimente ainsi le nationalisme des premiers et la radicalisation des seconds.

Le conflit de légitimités entre démocratie kosovare émergente et protectorat international persistant – celui-ci frustrant celle-là qui en retour le conteste – porte en germe cette radicalisation des Kosovars albanais dans « une situation où un Parlement démocratiquement élu est systématiquement court-circuité par une administration internationale »<sup>96</sup>. Alors que « le vrai but d'un protectorat devrait être d'œuvrer à sa propre dissolution »<sup>97</sup>, l'indéfinition du statut du Kosovo et les frictions subséquentes posent la question de la durabilité de la coexistence de ces deux légitimités<sup>98</sup>. Sauf à « éluder les problèmes jusqu'à ce que la crise dicte le cours des événements »<sup>99</sup>, l'appropriation autochtone des outils de gouvernement doit donc être

<sup>85</sup> Rémy Ourdan, « L'impossible réconciliation dans une province qui n'a jamais voulu être multiethnique », *Le Monde* du 19 mars 2004.

<sup>86</sup> Après que Slobodan Milosevic eut publiquement reconnu sa défaite le 6 octobre.

<sup>87</sup> Independent International Commission on Kosovo, *op. cit.*.

<sup>88</sup> Victoire remportée avec 27.7% des voix, soit 82 sièges sur 250.

<sup>89</sup> Mises en place le 31 janvier 2000, les institutions provisoires sont regroupées sous la *PIAS* (structure administrative commune provisoire) qui comprend le *KTC* (conseil transitoire du Kosovo) et le *IAC* (conseil administratif intérimaire, composé de 4 Kosovars et de 4 représentants de la MINUK) et est dirigée par le RSSG.

<sup>90</sup> Isabelle Lasserre, « Des élections qui malmènent la réconciliation ethnique », *Le Figaro* du 25 octobre 2004, p. 5.

<sup>91</sup> Edward P. Joseph, « Back to the Balkans », *Foreign Affairs*, 2005, 84 (1), pp. 111-122, p. 120.

<sup>92</sup> Morton Abramowitz, « Going Backward in the Balkans », *The Washington Post* du 19 mars 2004.

<sup>93</sup> Adopté par le Parlement serbe le 29 avril 2004, le « Plan pour la solution politique de la situation au Kosovo et en Metohija », dit « Plan de Belgrade », prévoit la construction de 5 districts serbes autonomes au Kosovo et un double mécanisme de protection de la communauté serbe par une autonomie territoriale et une autonomie culturelle.

<sup>94</sup> Luc de Barochez, « L'ONU rêve toujours d'une province multiethnique », *Le Figaro* du 20 mars 2004, p. 6.

<sup>95</sup> Independent International Commission on Kosovo, *op. cit.*

<sup>96</sup> Jacques Rupnik, « L'avenir des protectorats internationaux sur les Balkans », art. cit., p. 90.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>98</sup> Jean-Arnault Dérens, « Kosovo : la MINUK contre la démocratie ? », *Le Courrier des Balkans*, 22 octobre 2004, article disponible sur le site de la revue <http://www.balkans.eu.org>

<sup>99</sup> Edward P. Joseph, « Back to the Balkans », *Foreign Affairs*, 2005, 84 (1), pp. 111-122, p. 120.

accélérée afin que la transition démocratique devienne synonyme de « (re)donner aux acteurs sociétaux locaux le rôle qui leur revient »<sup>100</sup>.

La tutelle de la communauté internationale semble ainsi faire « désormais au moins autant partie du problème que de sa solution »<sup>101</sup>. Dans la mesure où le règlement de certaines dimensions du problème kosovare doit être externalisé, les hypothèses résolutoires de sortie de crise ne peuvent toutefois évincer la participation temporaire de la communauté internationale.

### 2.3. LES HYPOTHESES RÉSOLUTOIRES

Quatre hypothèses sont envisageables pour le statut final du Kosovo dont la définition est prévue cette année 2005 : cantonalisation ou provincialisation dans le cadre de la République de Serbie ; partition selon des lignes ethniques (Serbes au Nord, Albanais au Sud) ; rattachement à l'Albanie ; indépendance pleine et entière. Afin de surmonter les obstacles au règlement du statut, chacune des hypothèses doit prendre en compte l'intime intrication des situations : locale, régionale et internationale.

Les forces qui agissent en faveur du maintien du *statu quo* – obstacles au règlement puisque ce *statu quo* n'est pas viable – se situent aux trois niveaux externe, régional et interne, et formulent des arguments aussi bien juridique, que moral, historique ou économique. Au niveau externe ou international, un consensus existe à l'endroit de la résolution 1244 parce que les autorités chinoises et russes redoutent la concrétisation d'une théorie des dominos du séparatisme contaminant les mouvements sécessionnistes du Tibet et de la Tchétchénie : l'attentisme de la communauté internationale permet de « maintenir la coalition internationale créée par la campagne de l'OTAN [...] »<sup>102</sup> et de faire prévaloir les objectifs stratégiques sur la coexistence des communautés ; ce consensus est étayé par un légalisme prônant le simple respect du droit international en vigueur, lequel maintient le Kosovo province serbe. Au niveau régional, les pourfendeurs du révisionnisme soutiennent que la remise en cause de l'appartenance de la province à la Communauté d'États Serbie-et-Monténégro créerait un précédent déstabilisateur, sapant les efforts déployés pour maintenir la cohésion d'États *multi*-ethniques en Macédoine et en Bosnie ; cette crainte reçoit l'appui de l'argument moral selon lequel l'indépendance – comme la partition et la cantonalisation – violerait l'obligation normative de préserver les communautés *multi*-ethniques des Balkans et d'éviter les migrations forcées, d'autant qu'un État fondé sur le principe de l'autodétermination ethnique (*mono*-ethnique) ne saurait être libéral dans son approche des minorités nationales. Au niveau interne ou national, les promoteurs du *statu quo* avancent non seulement que la transition démocratique de la République de Serbie serait compromise par l'émancipation de sa province mais aussi que la fragmentation, pas plus qu'elle ne mettrait un terme au marasme économique, ne résorberait l'irréductibilité balkanique, comme le voudrait l'argument historique d'un cycle de conflits entamé et achevé au Kosovo : « un adage voulait que l'éclatement yougoslave ait commencé au Kosovo et qu'il s'achèverait au Kosovo. Si le premier énoncé est juste, rien ne prouve que le second le soit aussi »<sup>103</sup>.

*A contrario*, en faveur de l'indépendance de la province du Kosovo se trouvent les arguments suivants : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ainsi que les structures et liens de droit d'ores et déjà mis en place sur le plan juridique ; l'idée selon laquelle le concept de Yougoslavie est dénué de sens d'un point de vue historique puisque les Albanais ne sont pas des Slaves ; l'allégation « cartériste » soutenant que la République de Serbie trouverait au niveau économique un avantage à l'indépendance d'un Kosovo dont l'économie est celle d'une « société traditionnelle agricole caractérisée par la faiblesse de l'épargne, le poids des structures familiales et des comportements peu enclins à la prise d'initiative »<sup>104</sup> ; la démythification d'une Serbie « clef de voûte » de la stabilité régionale alors même que la réincorporation de la province kosovare à la Yougoslavie serait déstabilisatrice, non son indépendance ; enfin, aucune solidarité transfrontalière n'existe entre Albanais, le ressentiment social des Albanais d'Albanie à l'encontre de ceux du Kosovo supplantant l'appartenance ethnique.

Lors de la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies le 22 septembre 2004, la déclaration du Groupe de Contact a réaffirmé que « la base de tout règlement [devait] inclure la promotion de la sécurité et de la stabilité dans les Balkans » et, se référant au document *Standards pour le Kosovo*,

<sup>100</sup> Christophe Solioz, *op. cit.*, p. 19.

<sup>101</sup> Nadège Ragaru, « Quelle politique européenne pour les Balkans ? », art. cit., p. 196.

<sup>102</sup> Susan Woodward, « Kosovo and the Region: Consequences of the Waiting Games », *The International Spectator*, 2000, 35 (1), p. 37.

<sup>103</sup> Jean-Arnault Dérens, *op. cit.*, p. 314.

<sup>104</sup> Anthony Blais, « L'économie du Kosovo. Sous dépendance extérieure », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2002, (1023), pp. 25-32, p. 32.

maintenu que « le futur du Kosovo doit être un futur dans lequel tous les individus, indépendamment de leur origine ethnique, de leur race ou de leur religion, sont libres de vivre, de travailler, et de voyager sans crainte, hostilité ou danger, et où existent la tolérance, la justice et la paix pour chacun », et, enfin, précisé que « ces indicateurs signifient que le Kosovo ne retournera pas à la situation qui prévalait avant mars 1999 ». Pour le RSSG – chef de la MINUK – Søren Jessen Petersen, « la route vers le statut passe [également] par des progrès sur les standards prioritaires »<sup>105</sup>.

Au commencement de l'année définitoire (2005), les forces d'entraves au révisionnisme semblent principalement localisées chez la partie serbe. Rencontrant le 17 janvier 2005 le chef de l'État de Serbie-et-Monténégro (Boris Tadic) et son premier ministre (Vojislav Kostunica), le RSSG critique ainsi la conditionnalité inflexible accompagnant les promesses de renouer le dialogue<sup>106</sup>, perception de misonéisme serbe corroborée par le rapport de l'ONG International Crisis Group du mois de janvier 2005<sup>107</sup> qui constate que « la résistance la plus forte à l'indépendance semble prendre sa source au sein des structures de sécurité [serbes de Belgrade] »<sup>108</sup>. Considérant que « moins la communauté internationale fait entendre sa voix relativement au statut final, plus les parties locales demeureront enfermées dans leurs visions exclusives de l'avenir du Kosovo »<sup>109</sup>, ce rapport presse les parties de s'accorder sur trois points préalablement aux négociations du statut final – d'abord le rejet de l'union du Kosovo avec l'Albanie dans le cadre d'un projet de « Grande Albanie » ; ensuite le rejet de la partition du Kosovo ; enfin, le maintien de la présence internationale au Kosovo – pour lequel l'ONG recommande l'indépendance dès 2006. Répliquant, Boris Tadic annonce itérativement que « pour la partie serbe, un Kosovo indépendant est inacceptable [...] quelque chose sans précédent dans la région et qui déstabiliserait la Macédoine » (8 février), qu'il est « contre l'indépendance du Kosovo [...] qui] raviverait le processus de désintégration de la Macédoine et de la Bosnie. [...] De la stabilité du Kosovo dépend aussi la stabilité de toute la région, de toute l'Europe du Sud-Est. [...] Le Kosovo n'est pas plus albanais que serbe », son statut devant être inscrit « quelque part entre l'ancienne solution de l'ère Milosevic et l'indépendance » (visite officielle dans la province le 13 février)<sup>110</sup>.

Au passif des Kosovars albanais, le *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Kosovo*<sup>111</sup> publié le 14 février souligne qu'« aucune des huit normes n'a été entièrement appliquée », la liste des obstacles paralysant le processus de normalisation de la situation du Kosovo – processus qui continue de viser l'objectif d'une société multiethnique, plurilingue et démocratique – allant de la non-participation de la minorité serbe aux institutions provisoires à la difficile mise en œuvre du droit au retour des réfugiés, en passant par les entraves au déplacement des minorités du fait de l'insécurité. Se prévalant de cette hypothèque qui pèse sur le préalable de la satisfaction des normes, les représentants de la Fédération de Russie et de la Serbie-et-Monténégro s'opposent à l'ouverture de tout processus de négociation sur le statut final tandis que ceux des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France exigent l'application desdites normes, principalement quant à l'État de droit, à la sécurité et au respect des minorités, les ministres des Affaires étrangères de l'UE déclarant pour leur part qu'« il n'y aura pas de retour à la situation antérieure à 1999 » (21 février 2005).

A mesure du rapprochement de l'échéance, de la levée du « veto intellectuel », les prises de positions se multiplient. Au mois de février 2005, la République de Serbie préconise une partition en congruence avec le « Plan de Belgrade » tandis que les Kosovars albanais revendiquent l'indépendance inconditionnelle ; l'ancien secrétaire d'État américain Frank Carlucci avance dans le *New York Times* que « la seule solution qui fait sens à long terme est la pleine indépendance du Kosovo, et [que] la seule question qui se pose encore est la manière d'y parvenir » (22 février). L'éditorial de l'*International Herald Tribune* du 3 mars impute aux Kosovars albanais la non satisfaction des normes, considérant que le Kosovo « ne mérite pas encore l'indépendance, laquelle exige de protéger, non de persécuter, les groupes minoritaires. [...] Le Groupe de Contact [...] devrait clairement et fermement définir ce que le Kosovo doit accomplir »<sup>112</sup> en vue de son

<sup>105</sup> Søren Jessen Petersen cité par Laurent Abadie, « La perspective d'un Kosovo multiethnique est combattue par les autorités serbes », *Le Monde* du 13 novembre 2004.

<sup>106</sup> Laurent Abadie, « L'attitude des dirigeants de Belgrade exaspère le représentant de l'ONU au Kosovo », *Le Monde* des 23-24 janvier 2005, p. 4.

<sup>107</sup> International Crisis Group, *Kosovo : Toward Final Status*, Pristina-Belgrade-Bruxelles, Crisis Groupe Europe Report n°161, 24 janvier 2005.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>110</sup> Boris Tadic cité par Laurent Abadie, « Le statut définitif du Kosovo pourrait être discuté à la mi-2005. L'ONU presse la Serbie de prendre une part active au processus en cours », *Le Monde* des 27-28 février 2005, p. 3.

<sup>111</sup> *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Kosovo* (S/2005/88).

<sup>112</sup> Editorial, « Waiting on Kosovo », *International Herald Tribune* du jeudi 3 mars 2005, p. 6.

indépendance. La démission le 8 mars du Premier ministre du Kosovo anciennement commandant en chef de l'*UCK* – Ramush Haradinaj – et son acceptation volontaire de comparaître devant le TPIY pour 37 chefs d'inculpation de « crimes de guerre » à l'encontre des populations serbes en 1998-1999, peuvent toutefois améliorer l'image des Kosovars albanais et constituer « une nouvelle chance pour le Kosovo de montrer qu'il mérite l'indépendance »<sup>113</sup> : d'abord parce que la coopération du dirigeant est un gage de « maturité politique croissante du Kosovo [...], le Premier ministre [ayant] mis les intérêts du Kosovo au-dessus de ses intérêts personnels »<sup>114</sup>, attitude que la communauté internationale a unanimement qualifiée de « responsable » ; ensuite car il appartient désormais aux Kosovars de nommer un Premier ministre non grevé du passé des guérilleros et capable de pleinement satisfaire les normes conditionnant l'ouverture des négociations sur le statut final de la province ; enfin, parce que ce comportement coopératif avec le TPIY constitue précisément, selon le Secrétaire général de l'OTAN, « un de ces standards »<sup>115</sup>.

*Quid* du statut final dans ce contexte d'échéancier ? Devant l'irréductibilité du conflit, ce statut final tendra vraisemblablement vers une « indépendance conditionnelle », une « souveraineté conditionnelle » transférant temporairement à la communauté internationale les tâches de sécurisation des frontières et de protection des minorités : il s'agit d'une souveraineté « exigeante sur la renonciation à la violence ou le respect des minorités »<sup>116</sup>, considérant « tant les réalités d'un détachement de fait par rapport à la [Serbie-et-Monténégro] que les craintes des Serbes et des pays voisins »<sup>117</sup> dans le cadre d'une « approche globale [qui] exige simultanément de traiter la situation du Kosovo aujourd'hui, de garantir que les structures institutionnelles en ARYM fonctionnent correctement, d'assister la Serbie dans sa démocratisation, de garantir que l'Albanie ne s'écarte pas de sa politique d'intégration européenne [...] »<sup>118</sup>.

En d'autres termes, dissipant le brouillard d'incertitude mais louvoyant entre les deux précédents croate (épuration ethnique) et bosniaque (partition), cette indépendance « surveillée » sera une *via media* articulant la nécessaire autodétermination de la communauté albanaise du Kosovo et la souveraineté nationale frileuse et attentive de la Serbie, tout en maintenant le cap de l'horizon européen<sup>119</sup>.

---

<sup>113</sup> Editorial, « A New Chance for Kosovo », *International Herald Tribune* du jeudi 10 mars 2005, p. 6.

<sup>114</sup> Søren Jessen Petersen, *Communiqué* du mardi 8 mars 2005.

<sup>115</sup> Jaap de Hoop Scheffer cité par Marlise Simons, « Kosovo chief quits after war crimes indictment », *International Herald Tribune* du mercredi 9 mars 2005, p. 3.

<sup>116</sup> Jacques Rupnik, « L'avenir des protectorats internationaux sur les Balkans », art. cit., p. 92.

<sup>117</sup> Jacques Rupnik, « L'après-guerre dans les Balkans et la question du Kosovo », art. cit., p. 89.

<sup>118</sup> Dimitrios Triantaphyllou, « Conclusion », *Cahiers de Chaillot*, Paris, IES/UEO, 2001, (50), pp. 106-116, pp. 109-110.

<sup>119</sup> Déjà, le 7 octobre 2003, sur le fondement de l'*Agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux*, l'Union européenne et la Communauté d'États de Serbie-et-Monténégro ont convenu de nouer un dialogue politique régulier afin d'établir de nouvelles formes de coopération en tenant compte de la qualité de candidat potentiel à l'adhésion de la Communauté d'États.

## SOURCES

### OUVRAGES

- BÉHAR Pierre, *Vestiges d'empire. La décomposition de l'Europe centrale et balkanique*. Paris : Éditions Desjonquères, coll. « Le bon sens », 1999, 170 p.
- BOURNAZEL Alain (dir.), *Les Balkans. La guerre du Kosovo. Comment en sortir ?*. Lausanne : L'Age d'Homme, 2000, 179 p.
- DÉRENS Jean-Arnault, *Balkans : la crise*. Paris : Gallimard, coll. « Folio/actuel », 2000, 375 p.
- INDEPENDENT INTERNATIONAL COMMISSION ON KOSOVO, *The Follow-Up of the Kosovo Report. Why Conditional Independence?*, Solna, 2001, non paginé.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Kosovo : Toward Final Status*. Pristina-Belgrade-Bruxelles: Crisis Group Europe Report n° 161, 24 janvier 2005, 37 p.
- KHEIR Élie (dir.), *Cahier d'études stratégiques. Stabilisation des Balkans ?*. Paris : CIRPES/EHESS, 2002, (32), 107 p.
- KRSTIĆ-BRANO Branislav, *Kosovo. Facing the Court of History*. New York: Humanity Books, 2004, 426 p.
- MORAND Charles-Albert (dir.), *La crise des Balkans de 1999. Les dimensions historiques, politiques et juridiques du conflit du Kosovo*. Bruxelles/Paris : Bruylant/LGDJ, 2000, 323 p.
- Rapport du Secrétaire général sur la situation au Kosovo (S/2005/88)*.
- RUPNIK Jacques (dir.), *Les Balkans. Paysage après la bataille*. Bruxelles : Éditions Complexe, coll. « Espace international », 1996, 169 p.
- SOLIOZ Christophe, *L'après-guerre dans les Balkans. L'appropriation des processus de transition et de démocratisation pour enjeu*. Paris : Éditions Khartala, coll. « Europe centrale et orientale », 2003, 158 p.
- TRIANTAPHYLLOU Dimitrios (dir.), « Quel statut pour le Kosovo ? », *Cahiers de Chaillot*, Paris, IES/UE0, 2001, (50), 119 p.

### REVUES

- AGIR. Revue générale de stratégie*, 2004, (19).
- Critique internationale*, 2002, (16).
- Foreign Affairs*, 2005, 84 (1).
- Le Courrier des pays de l'Est*, 2002, (1023) et (1026).
- Politique internationale*, 2004, (105).

### SITES INTERNET

- <http://www.balkans.eu.org> (*Le Courrier des Balkans*)
- <http://www.publicinternationallaw.org> (*Balkan Watch*)